



ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ

Direction Générale des Services

Marché n° 9-2010

Adresse jusqu'au 31 août 2010 : Ile du Saulcy
57045 METZ Cedex 1
Tél : 03 87 34 69 02

Adresse à/c du 1^{er} septembre 2010 : 1 route d'Ars Laquenexy
CS 65820
57078 METZ Cedex 3
Tél : 03 87 34 69 02

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

C.C.A.P.

Objet du Marché :	Fourniture d'une Plate-forme Atelier Flexible d'assemblage, prototypage, télémaintenance
Pouvoir adjudicateur :	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz
Agent comptable assignataire	Mme l'agent comptable de l'ENIM
Type de marché	Appel d'Offres ouvert Art. 57 à 59 du Code des Marchés Publics

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un appel d'offres ouvert (articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

Il porte sur la fourniture d'une Plate-forme Atelier Flexible d'assemblage, prototypage, télémaintenance destiné au laboratoire LGIPM de l'ENIM.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

- 1- L'acte d'engagement souscrit par le candidat
- 2- L'annexe au CCTP intitulé « Bordereau Quantitatif de Prix »
- 3- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières paraphé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'ENIM, fait seul foi
- 4- Le Cahier des Clauses Administratives particulières paraphé
- 5- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Fournitures Courantes et de Services (FCS) (Arrêté du 19 janvier 2009)

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le matériel objet du marché devra être livré et mis en service à l'ENIM dans le délai de 6 mois, à compter de la notification du marché. Le lieu de livraison sera à la nouvelle ENIM

ENIM Laboratoire LGIPM :
1, route d'Ars-Laquenexy
CS 65820
57078 METZ Cedex 3

Le bon de livraison devra comporter notamment l'identification des fournitures livrées et leur répartition par colis. Chaque colis contiendra l'inventaire de son contenu. Chaque matériel sera livré avec une documentation technique rédigée en français.

ARTICLE 4 : VERIFICATION DU SERVICE FAIT

La réception des matériels interviendra après vérification du bon ordre de marche par un expert de l'ENIM qui disposera d'un délai pour faire connaître sa décision, conformément à l'article 25 du CCAG applicable aux FCS.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Les prix sont fermes et indiqués par le titulaire par référence à un prix catalogue. Le paiement se fera par mandat administratif à 30 jours, à compter de la constatation du service fait.

Le fournisseur devra produire pour le paiement, une facture signée et datée, un original et 3 copies, conformément au bon de commande reçu. La facture sera adressée à l'adresse actuelle de l'ENIM :

ENIM – Services Financiers
1 route d'Ars Laquenexy
CS 65820
57078 METZ Cedex 3

La facture portera les indications suivantes :

Nom et adresse du créancier

N° de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'Acte d'engagement

La fourniture livrée

Le prix unitaire hors TVA

Le taux et le montant de la TVA

Le montant total des fournitures livrées

La date.

ARTICLE 6 : AVANCE

Une avance pourra être accordée au titulaire du marché, conformément aux articles 87 à 90 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 7 : RETENUE DE GARANTIE

Le titulaire sera tenu de constituer une retenue de garantie égale à 5% de la valeur T.T.C. du marché (art. 101 du Code des Marchés Publics).

La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande (art. 102 du Code des Marchés Publics) ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire. Elle sera restituée dans le délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie.